

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 12
Pouvoirs : 4
Convocation du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 18 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Présidente du CCAS.

Présents :

Sonia VALLET, Elisabeth JANSSENS, Virginie HENNING, Claudette CAULIER, Christine LUCIDARME, Jean-Michel MARECHAL, Catherine VION-MILCENT, Marie-Paule MOREL, Danièle PALUCH, Xina PROY, Chloé TAILLART, Florence THULLIER,

Excusées :

Patrice DELANNOY (procuration à Sonia VALLET)
Fabrice DERON (procuration à Marie-Paule MOREL)
Dominique LAGANA (procuration à Christine LUCIDARME)
Jacqueline VANWYNSBERGE (procuration à Elisabeth JANSSENS)

Absente :

Yvette VERBEKE

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présents : Vincent JAKOBOWSKI, Valérie GRZEMBKA



Compte de gestion 2023 :

Mme Vallet reprend la présidence de la séance et invite la Commission Administrative à délibérer sur le compte de gestion du Receveur Municipal.

Le conseil d'administration du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer à l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assurée que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque.

